Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Feuillet n°2023/
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_13-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 12 décembre 2023

12.2023-13	**CULTURE** **OBJET – Accord-cadre à bons de commande « prestations de nettoyage de l'espace culturel Le Quatrain à Haute-Goulaine – 2023 à 2027 » avenant n°1 de résiliation amiable**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-1 et R2194-8,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Bureau communautaire n°B_13.06.2023-02 du 13 juin 2023 autorisant la signature d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 30 000 € HT « prestations de nettoyage de l'espace culturel « Le Quatrain » à Haute-Goulaine » - période 2023 à 2027,

VU le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services,

VU l'ensemble des pièces du marché,

VU le projet d'avenant n°1, ci-annexé,

Considérant que malgré l'application de pénalités, l'exécution des prestations ne donne toujours pas satisfaction,

Considérant que cette mauvaise exécution des prestations est liée à des difficultés internes chez le titulaire, survenues après la notification de l'accord-cadre, en particulier celles liées à des départs de personnels et à des difficultés de recrutement,

Considérant qu'il s'avère opportun de conclure un avenant de résiliation amiable qui mettra un terme au contrat à compter du 1er avril 2024,

Considérant que la signature de cet avenant est sans incidence financière,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n° 1 de résiliation amiable à l'accord-cadre à bons de commande « prestations de nettoyage de l'espace culturel le Quatrain à Haute-Goulaine » avec la société GUY CHALLANCIN - 9-11 avenue Michelet 93400 saint Ouen.

ARTICLE 2 : que le présent avenant prend effet dès sa signature par les deux parties.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur Le Trésorier Communautaire.
« Pour extrait conforme au registre »

Le 14/12/2023
Jean-Guy CORNU
Président

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_13-AU

CLISSON SÈVRE&MAINE l'AGGLO!

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 Clisson

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS GUY CHALLANCIN
9-11 avenue Michelet
93400 Saint-Ouen

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE L'ESPACE CULTUREL « LE QUATRAIN » A HAUTE-GOULAINE - 2023- 2027.

■ Date de la notification du marché public : 22 juin 2023

■ Date de début des prestations : 1er juillet 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois reconductible 3 fois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 120 000 € HT
- Montant HT : 24 000 € HT
- Montant TTC : 144 000 € HT

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_13-AU

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet la fin anticipée et résiliation amiable de l'accord-cadre avec le titulaire à la suite de difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat, en particulier la baisse des personnels de l'entreprise et la difficulté liée au recrutement.

Le présent avenant ne donne pas lieu à une exécution des prestations au frais et risques du titulaire.

Aucune somme ne doit être versée par l'une partie à l'autre partie au contrat au titre d'un décompte de résiliation. La présente stipulation ne fait pas obstacle à la facturation par le titulaire et au paiement par l'acheteur des bons de commandes émis avant la date de résiliation, sous réserve du service fait.

La résiliation prend effet à la date du 1er avril 2024.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☑ Non ☐ Oui

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_13-AU

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CHALVIN Catherine	SAINT OUEN Le 11/12/2023	
Présidente du Directoire de l'entreprise PANTIA, PANTIA Président de GUY CHALLANCIN		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour Clisson Sèvre et Maine agglo :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_13-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)